

Entreprendre pour une économie durable, solidaire et humaine



Notre diagnostic

+25%

C'est l'augmentation du nombre d'indépendants affiliés à l'INASTI entre 2007 et 2017 en Belgique. À titre de comparaison, l'emploi intérieur salarié n'a augmenté que de 7,5% sur la même période.¹

1 Source : Bureau fédéral du Plan.

La dynamique entrepreneuriale a rarement été aussi soutenue en Belgique qu'aujourd'hui. Au cours des dix dernières années, le nombre d'indépendants a augmenté de 25,1 %, dépassant le million d'unités en 2017. L'évolution au cours des 10 dernières années a été plus vigoureuse en Région bruxelloise (+32.8 %) qu'en Flandre (+25.5 %) et surtout qu'en Wallonie (+20.9 %). La Flandre concentre toujours sur son territoire 61 % des indépendants, contre 28 % en Wallonie et 10 % en Région bruxelloise.² L'augmentation a été plus marquée chez les jeunes (+30 % chez les moins de 30 ans) et dans l'entrepreneuriat féminin (+38.7 % en Wallonie), ainsi que chez les indépendants actifs après la pension (+38 %). L'augmentation de l'activité d'indépendant à titre complémentaire est tout aussi importante (+38 %).



La culture des starters se développe bien en Belgique, notamment via les universités et le développement du statut d'étudiant-entrepreneur.

Par ailleurs, toute une série d'aides, surtout régionales, existe en matière de développement et de création d'activité entrepreneuriale. La Belgique est classée 1^{ère} sur 62 pays par le GEM en matière de pertinence des politiques gouvernementales dédiées à l'entrepreneuriat.³ Il s'agit de les faire davantage connaître et les promouvoir à plus grande échelle, la création de nouvelles entreprises étant d'une importance capitale pour l'innovation et la prospérité.

Favoriser la création d'emplois passe aussi par la croissance des entreprises déjà établies. En Belgique, la taille moyenne des entreprises belges (4.4 personnes par entreprise) est plus faible que dans les pays limitrophes (4.5 personnes en France, 5.0 personnes aux Pays-Bas, et surtout 10.2 personnes en Allemagne⁴). Même si les pouvoirs publics proposent déjà des aides aux entreprises de taille moyenne pour que celles-ci grandissent (charte avec le secteur bancaire, interventions d'invests ou de la SRIW), une collaboration accrue avec de nouveaux investisseurs privés pourrait amener un souffle nouveau en matière de soutien à la croissance des entreprises. Il est par ailleurs indispensable de dynamiser les instruments de soutien à l'internationalisation des entreprises, car les exportations wallonnes souffrent d'une croissance insuffisante, résultat d'un manque de diversification géographique et sectorielle. 80 % des exportations wallonnes sont dirigées vers l'Europe et près de 75 % d'entre elles sont concentrées dans le secteur secondaire. Les investissements étrangers sont trop peu nombreux et ils génèrent insuffisamment d'emplois.

2 Source : INASTI.

3 Global Entrepreneurship Monitor, « Global report 2015/2016 », p. 58.

4 Source : Eurostat.



Le secteur des ASBL s'est aussi fortement développé ces dernières années. Entre 2006 et 2016, leur nombre a crû de manière importante (près de 14 % de croissance en 10 ans), tout comme leur impact sur l'emploi (en 2016, l'emploi dans les ASBL représente 13,8 % de l'emploi privé, 45 % des emplois créés entre 2006 et 2016 étant localisés dans des ASBL). Ces tendances sont amenées à se poursuivre dans le futur étant donné la place des ASBL dans les multiples services rendus aux personnes, notamment dans la silver économie (ensemble des activités économiques liées aux personnes âgées). Ce secteur est porteur d'emploi pour le futur, tout en fournissant des services de première importance pour la société.

Le travail associatif ainsi que de nombreuses autres activités non économiques (éducation d'enfants, prise en soin d'un proche malade et autre bénévolat) ne sont pas valorisés correctement par les marchés, alors que leur plus-value sociétale est indéniable. Nous voyons un besoin de trouver de nouvelles voies de reconnaissance et de valorisation de ces activités socialement utiles pour passer d'une société qui valorise l'emploi et le salaire (valorisation économique) à un modèle de société multiactive qui valorise tout type de travail utile.

Dans le même ordre d'idées, l'économie collaborative et l'économie coopérative sortent du cadre économique standard. Par un système participatif d'échange, elles visent à créer de la valeur en commun, notamment à l'aide de plateformes informatiques. L'impact sociétal de ces deux nouveaux courants est extrêmement positif. En effet, elles peuvent être un gisement complémentaire de création d'activité et d'augmentation de richesses, en permettant aux entrepreneurs hésitants de se tester dans une nouvelle activité avant une possible professionnalisation de celle-ci.

Notre vision

L'entrepreneuriat comme source de développement personnel et collectif

En plus d'intégrer une dimension économique claire (création d'activités, d'emplois, d'innovations...), l'entrepreneuriat est un formidable moyen d'émancipation et de développement personnel. Il peut, en outre, devenir un vecteur important de développement sociétal, notamment quand il est animé par le désir d'apporter des solutions innovantes aux défis environnementaux (gestion des déchets, production plus durable) ou sociaux (insertion socioprofessionnelle, développement local) actuels. Il n'y a pas un seul modèle d'entreprises. La diversité entrepreneuriale doit être soutenue, qu'elle soit à finalité commerciale ou non. Favoriser l'entrepreneuriat et aider davantage de personnes à réaliser

leurs projets permet donc de soutenir une économie à visage humain, durable sur le long terme, qui renforce le sens et la finalité du travail réalisé.

La réalisation d'un projet entrepreneurial signifie prendre un risque. Cette capacité de prendre des risques doit davantage demain qu'hier être diffusée dans les esprits. L'échec, par exemple, ne doit plus être stigmatisé, mais doit être vu comme une expérience à part entière dans l'évolution de chacun permettant d'être plus solide pour les initiatives futures.

L'apprentissage notamment dans le monde scolaire doit favoriser cet esprit entrepreneurial et la prise d'initiative. Il ne s'agit pas tant de bénéficier d'un cours spécifique sur l'entrepreneuriat que de développer, tant dans les établissements scolaires que dans l'enseignement supérieur, des modes d'apprentissage qui favorisent les attitudes entrepreneuriales. C'est aussi un des objectifs du Pacte pour un Enseignement d'Excellence. Ces attitudes (esprit d'équipe, d'initiative, sens des responsabilités) sont en lien avec la volonté de former des humains responsables, épanouis, et aptes à constamment s'adapter aux nouveaux défis qu'ils rencontrent. Elles constituent des compétences indispensables dans tous les domaines de la vie tant professionnelle que privée.

L'entrepreneuriat nécessite par ailleurs un investissement en temps, capitaux et énergie pour un résultat incertain, surtout durant les premières années d'activité. Les entrepreneurs doivent dès lors être soutenus tant lors de la création de leurs activités, que lors de l'expansion de celles-ci. Outre le développement d'une culture propice à l'esprit d'initiative, nos priorités pour soutenir cette dynamique entrepreneuriale concernent le financement et l'accompagnement des start-up, les transitions professionnelles vers l'emploi indépendant (notamment via une amélioration du statut social des indépendants), ainsi que la croissance des entreprises existantes et leur transmission le cas échéant.



L'entrepreneuriat doit aussi servir à modifier le modèle économique actuel qui repose sur une forte dépendance aux ressources naturelles. Il est nécessaire de changer de paradigme et de passer d'une économie linéaire (extraction – consommation – déchet) vers une économie circulaire tournée vers le recyclage, mais aussi l'écoconception, la réutilisation, la réparation et l'économie de la fonctionnalité.

Selon la Commission européenne : « dans une économie circulaire, les produits et les matières conservent leur valeur le plus longtemps possible ; les déchets et l'utilisation des ressources sont réduits au minimum et, lorsqu'un produit arrive en fin de vie, les ressources qui le composent sont maintenues dans le cycle économique afin d'être utilisées encore et encore pour recréer de la valeur »⁵. C'est vers cette économie qui optimise la durabilité des produits et qui minimise l'utilisation des ressources et l'impact sur l'environnement que nous devons tendre.

5 http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-15-6204_fr.htm

Le chemin vers une économie circulaire doit se réaliser en partenariat avec les entreprises, qui y sont pleinement parties prenantes. La transition environnementale ne peut plus être perçue comme un frein économique, mais comme une opportunité. La minimisation et l'optimisation des ressources seront en effet bénéfique pour les entreprises via une réduction des coûts que cela entraînera. Ce changement de paradigme inclut une redéfinition de la politique de soutien à l'internationalisation des entreprises. En vue de réaliser la meilleure articulation possible avec la politique industrielle et avec les pôles de compétitivité, et dans une logique de « paquets de compétences homogènes », l'accompagnement des entreprises dans leur développement international doit être entièrement intégré dans la panoplie des outils publics en charge du soutien à l'entrepreneuriat.

Par ailleurs, il est primordial, à nos yeux, de revaloriser toute forme de travail utile à la société. Le monde du travail évolue rapidement et s'accompagne d'une multitude de nouvelles formes organisationnelles telles que l'économie associative et l'économie collaborative. Celles-ci ne sont pas toujours valorisables dans une comptabilisation comptable pure, mais apportent un bien-être commun important à l'ensemble de la société.

Ce secteur a été mis sous pression par le gouvernement Michel (assimilation des associations à des entreprises, intégration de la loi de 1921 avec le Code des Sociétés, travail associatif défiscalisé). Dans son souhait de professionnaliser davantage le monde associatif, le gouvernement Michel a imposé de nouvelles règles aux ASBL sans se concerter avec les entités fédérées sur les actions complémentaires nécessaires en termes de soutien pour naviguer ces règles.



La professionnalisation des ASBL doit venir par le soutien qu'on pourra leur donner et non par les obligations que nous pourrions leur imposer. L'impulsion peut être donnée à une meilleure organisation du monde des petites ASBL pour les aider à se professionnaliser.

La Belgique pourrait jouer un rôle moteur dans la croissance de l'économie collaborative et coopérative afin que l'économie dans son ensemble et ses citoyens en recueillent les fruits. Un cadre légal fédéral a été mis en place sous cette législature, mais celui-ci a montré ses limites. La complexité, les contraintes administratives et la pression fiscale qui y sont attachées ont un effet inhibiteur sur les personnes souhaitant se lancer dans ce type d'activités. Pour éviter certaines dérives, il est cependant évident qu'une régulation propre à ces organisations particulières doit être mise en place, tout en respectant les règles du marché des activités plus traditionnelles.

Nos priorités

1. **Promouvoir une culture de la créativité et de la réalisation de projet.**
2. **Soutenir l'emploi indépendant et en favoriser l'accès et la transmission.**
3. **Soutenir la création et la croissance des entreprises.**
4. **Déployer l'économie circulaire**
5. **Insuffler une industrie durable et performante actrice de la transition environnementale**
6. **Soutenir la diversité entrepreneuriale des associations aux coopératives.**
7. **Soutenir le développement des commerces de proximité.**

Nos mesures

1. Promouvoir une culture de la créativité et de la réalisation de projet

L'esprit d'entreprendre est bien plus large que ce que peut apporter un cours de gestion ou de comptabilité d'entreprise. Pour susciter l'esprit d'entreprendre, c'est toute la culture du risque, de la créativité et de la réalisation de projets qu'il faut mettre en évidence.

L'école joue un rôle prépondérant à ce niveau-là. Si les cours magistraux ont leur nécessité, la pédagogie entrepreneuriale vise davantage l'apprentissage par projet interdisciplinaire, où l'identification d'un problème et la recherche de sa solution sont fondamentales.

Concrètement, nous proposons de :

- ↪ Intégrer la pédagogie entrepreneuriale dès l'enseignement primaire ainsi que dans le tronc commun de l'enseignement secondaire, en prêtant attention à motiver autant les filles que les garçons. La pédagogie entrepreneuriale vise à stimuler les softs skills (esprit d'équipe, sens des responsabilités, persévérance, créativité, esprit d'initiative et confiance en soi), notamment par l'apprentissage par projets.
- ↪ Inviter ponctuellement des entrepreneurs dès le parcours secondaire pour partager leurs expériences.
- ↪ Renforcer la formation continuée des enseignants pour les sensibiliser au développement des aptitudes entrepreneuriales chez les étudiants.
- ↪ Préparer à l'entrepreneuriat dans davantage de disciplines de l'enseignement supérieur, et pas uniquement dans les études de gestion, notamment en développant des programmes entrepreneuriaux en tant que mineure.

- ☞ Renforcer et promouvoir les initiatives d'étudiants-entrepreneurs et d'incubateurs. Ouvrir le statut d'étudiant-entrepreneur aux étudiants de plus de 25 ans pour permettre à ceux qui n'ont pas un parcours conventionnel d'aussi bénéficier de ces facilités.
- ☞ Créer davantage de lien vers l'entrepreneuriat dans le cadre des parcours de recherche d'emploi.
- ☞ Afin de valoriser la recherche dans un contexte entrepreneurial, créer des sessions de mise en relation entre propriétaires de résultats de recherches et porteurs de projets potentiels, et créer une base de données centralisée de toutes les technologies orphelines.
- ☞ Encourager les plateformes et réseaux d'ambassadeurs et ambassadrices de l'entrepreneuriat, avec une attention à la dimension de genre : en raison du retard enregistré par l'entrepreneuriat féminin, créer en Wallonie une plateforme Women in Business (+ Woment in Tech) similaire à celle qui existe à Bruxelles

2. Soutenir l'emploi indépendant et en favoriser l'accès et la transmission

Le statut d'indépendant est encore sensiblement différent des autres statuts existants, notamment en termes de protection sociale. Ces différences doivent disparaître afin de soutenir toute personne souhaitant créer sa propre activité, quel que soit son statut initial. Il faut offrir à ces personnes l'opportunité de se lancer et de tester leurs projets, notamment en réduisant le risque financier qui y est lié.

Concrètement, nous proposons de :

- ☞ Tendre vers un alignement de la pension des indépendants sur celle des salariés.
- ☞ Octroyer un congé de paternité et une allocation de paternité facultatifs aux pères indépendants / conjoints aidants qui le souhaiteraient.
- ☞ Instaurer un crédit-temps avec motif pour création d'activité économique permettant à des travailleurs salariés de se lancer progressivement dans une activité indépendante. Dans le même ordre d'idées, octroyer des allocations de chômage dégressives au début de l'activité indépendante pour les chômeurs souhaitant lancer leur activité et renforcer les dispositions du « plan tremplin » en rallongeant sa durée, en améliorant l'encadrement et en proposant des formations en gestion d'entreprises.
- ☞ Ouvrir aux travailleurs indépendants la possibilité de recevoir des allocations de chômage en cas d'arrêt de leur activité.

Au-delà de la création et la croissance d'activité, la transmission d'activités existantes doit être assurée. À titre d'exemple, 9.439 entreprises wallonnes correspondant à 100.000 équivalents temps plein seront potentiellement

affectées à l'horizon 2020-2025. En région bruxelloise, on estime à 37.000 le nombre d'entreprises vouées à changer de main dans les 10 prochaines années.

Concrètement, nous proposons de :

- ↪ Amplifier la sensibilisation de manière ciblée aux dirigeants de TPE atteignant l'âge de 50 ans.
- ↪ Assurer la gratuité des plateformes de rencontre entre l'offre et la demande.
- ↪ Encourager financièrement les tandems via un crédit d'impôt de 2.500 euros octroyé au cédant et au repreneur l'année qui suit la cession.
- ↪ Octroyer la possibilité pour un repreneur de contracter un prêt subordonné (prêt de dernier rang qui ne sera remboursé au prêteur qu'après le remboursement de tous les autres créanciers en cas de faillite).
- ↪ Elargir le tax shelter du Plan PME fédéral (réduction d'impôts pour les investissements dans le capital de jeunes entreprises) aux reprises d'entreprises.
- ↪ Promouvoir lorsqu'opportun les transformations en coopérative lors d'une cession d'entreprise afin de permettre la reprise d'une entreprise par ses travailleurs.

3. Soutenir la création et la croissance des entreprises

De nombreuses aides existent actuellement pour les entrepreneurs, que ce soit pour la création de nouvelles activités ou pour l'expansion de PME existantes. Leur promotion est importante afin de les rendre plus populaires et de mieux exploiter un de nos principaux leviers de création d'emplois (les entreprises de moins de 249 employés représentent près de 70% de l'emploi salarié total).

L'industrie doit aussi être davantage soutenue, aussi bien dans la création de nouvelles activités que dans le développement d'activités existantes. L'industrie, bien qu'ayant un poids de plus en plus faible dans l'ensemble de l'activité économique du pays, est un secteur structurant porteur d'emplois et d'avancées technologiques pour un futur de qualité.

De nouveaux modèles de financement gagneraient aussi à être développés, notamment celui développé par l'ASBL Smart qui permet aux indépendants de ne pas devoir s'affilier comme tel et de bénéficier d'un contrat de salarié avec cette ASBL, tout en gérant eux-mêmes leur temps de travail et leur rémunération.

Concrètement, nous proposons de :

- ↪ Faire en sorte que la concertation sociale conserve sa place centrale dans le processus décisionnel afin de favoriser la solidarité entre l'ensemble des travailleurs, d'exprimer les tensions sociales de manière constructive et d'accompagner globalement les modifications du tissu économique.

- ↪ Continuer les efforts de simplification administrative dans l'octroi des aides proposées par les Régions wallonne et bruxelloise et accroître la communication à leurs égards pour mieux les faire connaître.
- ↪ Populariser les aides existantes en matière de soutien des entreprises, telles que les chèques-entreprises.
- ↪ Promouvoir l'expansion des incubateurs pour étudiants et leurs structures de financement et mieux les interconnecter pour faciliter les échanges au-delà des bassins.
- ↪ Faciliter l'accès au travail indépendant en développant le statut d'auto-entrepreneur sur base du modèle français (qui permet de créer des micro-entreprises⁶ avec un régime plus favorable) ou par l'extension du modèle Smart, (entreprise participative permettant de développer des activités de freelance dans le cadre sécurisé du statut de salarié de manière autonome).
- ↪ Sensibiliser les PME à leur potentiel de croissance et les aider à franchir le pas de l'exportation en découvrant de nouveaux marchés internationaux. L'accompagnement des entreprises dans leur développement international doit être entièrement intégré dans la panoplie des outils publics en charge du soutien à l'entrepreneuriat.
- ↪ Redéployer le réseau des attachés économiques et commerciaux pour stimuler et mieux accompagner la diversification géographique et sectorielle des exportations et des investissements étrangers.
- ↪ Simplifier toutes les procédures administratives, notamment par le principe « only once ».
- ↪ Encourager les investissements privés en capital grâce à une collaboration accrue entre les business angels, le venture capital et les fonds d'investissement publics.
- ↪ Inciter fiscalement aux investissements des et dans des PME.
- ↪ Développer le crowdfunding à grande échelle, en relevant le montant de la participation maximale par investisseur ; en accompagnant les porteurs de projets ; en introduisant une déduction fiscale sur le montant engagé en cas d'échec du projet ; et en améliorant les informations liées aux risques encourus.
- ↪ Utiliser l'économie collaborative, dans laquelle les personnes peuvent développer des activités à petite échelle, comme tremplin vers l'entrepreneuriat. Si leurs initiatives sont fructueuses et qu'elles dépassent le plafond de revenus autorisé, les porteurs du projet doivent alors devenir pleinement professionnels et devenir indépendants (principal ou complémentaire).

⁶ Chiffre d'affaire annuel maximal de 80.000€ pour les activités de vente de marchandises ou de 32.000€ pour les activités de service

- ↪ Supprimer toute forme de concurrence déloyale entre les utilisateurs de plateformes collaboratives et les acteurs classiques de l'économie collaborative.

4. Déployer l'économie circulaire et de la fonctionnalité

L'enjeu climatique et environnemental relève du plus grand défi du XXI^e siècle. Pour le cdH, la transition environnementale doit couvrir l'ensemble des champs de l'économie. Celle-ci représente également une opportunité de développer de nombreux emplois non délocalisables. Le potentiel de l'économie circulaire est énorme et permet de créer de nombreux emplois, qualifiés ou non. Le recyclage de matériaux et les activités de réparation doivent être développés dans de nombreux secteurs : la construction, les électroménagers, les transports...

L'écodesign permet la conception initiale de produits pouvant être facilement démontables et réparables, et dont les matériaux peuvent être recyclés. L'économie de la fonctionnalité, basée sur l'achat d'un service plutôt que d'un bien (facturer un nombre de kilomètres parcourus plutôt que vendre des pneus) doit être soutenue. L'économie de la fonctionnalité crée ainsi un incitant pour les entreprises à produire des biens durables, plutôt que de viser l'obsolescence programmée. La réparabilité des biens que l'on achète est également essentielle. L'entrepreneuriat du futur doit donc se baser sur une réutilisation accrue des ressources existantes via la réutilisation, la réparation et le recyclage plutôt que par une extraction intensive de nouvelles ressources naturelles.

Concrètement, nous proposons de :

- ↪ Etablir une stratégie wallonne de l'économie circulaire coordonnant l'ensemble des actions existantes et dans le prolongement du Plan wallon des Déchets-Ressources, à l'instar du Plan régional pour l'économie circulaire (PREC) bruxellois.
- ↪ Instaurer une fiscalité circulaire, incluant une diminution de la TVA sur les activités liées à la réparation et à la revalorisation de produits. Il s'agit également de prévoir une déduction d'impôt sur le coût de la main-d'œuvre lié à la réparation de biens (tels que des appareils électroniques, électroménagers, et vêtements).
- ↪ Renforcer les normes de produit, imposant la réparabilité des objets.
- ↪ Lutter contre l'obsolescence programmée, y compris dans le secteur de la construction (pour une architecture durable et permettant l'adaptation des immeubles).
- ↪ Etablir des objectifs chiffrés d'utilisation de produits recyclés et de lutte contre l'obsolescence programmée dans les marchés publics, ainsi qu'au sein des secteurs privés.
- ↪ Utiliser le levier des investissements publics pour créer une demande importante en offres circulaires afin de stimuler les entreprises à s'y investir.

- ↪ Interdire progressivement, selon une approche sectorielle, l'importation de produits non-recyclables venant de l'extérieur de l'UE.
- ↪ Identifier les réglementations qui bloquent le développement de l'économie circulaire, et définir les évolutions (décrets et arrêtés) réglementaires nécessaires.⁷
- ↪ Multiplier les « greendeals » à l'ensemble des acteurs actifs dans l'économie circulaire au niveau régional, afin d'encourager les engagements précis par besoins trans-sectoriels (se loger, se nourrir, etc.), afin de faciliter les partenariats intersectoriels, en veillant à couvrir (et fermer) l'ensemble des boucles de valeurs circulaires.
- ↪ Créer des formations spécifiques pour les métiers en pénurie relatifs à l'économie circulaire, en concertation avec les entreprises du secteur.
- ↪ Atteindre au sein des trois Régions du pays l'équivalence concernant la reconnaissance mutuelle des enregistrements des transporteurs de déchets afin de faciliter l'accès aux marchés des autres régions.
- ↪ Mettre en place au niveau des pouvoirs publics une dynamique de rencontres avec les acteurs du secteur économique, associatif, des associations de consommateurs, et des pouvoirs locaux pour mettre en œuvre la Stratégie Coordinée Régionale en Economie circulaire.
- ↪ Assurer des partenariats avec des entreprises pour déployer de nouvelles filières industrielles structurelles et de nouveaux écosystèmes économiques.
- ↪ Déterminer des indicateurs, des méthodes de mesure, des objectifs en économie circulaire.

5. Insuffler une industrie durable et performante actrice de la transition environnementale

Une industrie durable et performante qui innove et se renouvelle est fondamentale pour assurer la prospérité d'un territoire. Par la création de valeur qu'elle engendre, l'industrie induit un effet d'entraînement structurant sur le reste de l'économie, sur l'emploi, les PME et sur l'ensemble des entreprises actives dans tous les secteurs. Elle assure la pérennité de nos exportations et donc l'équilibre de la balance commerciale, qui permet d'importer les produits nécessaires que l'on ne peut produire sur place.

L'industrie fait cependant face à de nombreux défis. En Région wallonne, l'industrie lourde a décliné depuis la fin des années 1970. A Bruxelles, l'industrie ne représente plus que 3 % de l'emploi, soit 19.000 personnes. Il n'est plus possible de se concentrer sur la production de marchandises à faible valeur ajoutée pour lesquels nous ne pourrions concurrencer d'autres pays du globe misant sur la faiblesse de leurs coûts salariaux.

⁷ Voir à cet égard la fiche fonction publique pour une meilleure concertation entre les entreprises et l'administration afin de lever les obstacles réglementaires superflus.

C'est dans ce cadre que depuis près de 15 ans les régions œuvrent via une politique de collaboration entre les entreprises, la recherche et les pouvoirs publics. C'est en substance l'esprit des politiques de clustering et des pôles de compétitivité, ainsi que du nouveau plan industriel régional à Bruxelles.

Désormais, l'industrie est sur la voie du redéploiement. L'innovation est le moteur-clé et de nombreuses entreprises sont désormais actives dans des secteurs de pointe. À défaut d'être les moins chères, il importe que nos entreprises soient les meilleures.

L'innovation doit se poursuivre et doit pour ce faire concentrer les moyens des pôles de compétitivité, en renforçant les liens et la complémentarité avec le développement économique wallon et bruxellois. L'industrie doit également être actrice de la transition environnementale.

Concrètement, nous proposons de :

- ↪ Recentrer les pôles de compétitivité sur la recherche, l'innovation et le développement technologique
- ↪ Poursuivre les investissements dans les voies fluviales ainsi que dans le fret ferroviaire pour désengorger les routes et favoriser des transports de marchandises durables et performants.
- ↪ Développer de nouvelles filières industrielles circulaires en partenariat avec les autorités publiques (voir point « économie circulaire »).
- ↪ Promouvoir les écosystèmes et les partenariats entre PME et grandes industries.
- ↪ Renforcer le soutien à la recherche et les canaux de transmission vers l'application économique des innovations.
- ↪ Développer l'économie digitale, notamment en poursuivant la stratégie numérique wallonne Digital Wallonia et en injectant des moyens conséquents dans la recherche relative à l'intelligence artificielle et aux « big data ».
- ↪ Dématérialiser les démarches administratives pour les entreprises.
- ↪ Garantir la sécurité énergétique et les investissements dans un mix énergétique durable et compétitif.
- ↪ Accompagner les entreprises vers une moindre dépendance énergétique et ainsi éviter que leur facture énergétique n'augmente plus rapidement que dans les pays voisins. Prolonger dans ce cadre les accords de branche arrivant à échéance le 31 décembre 2020.
- ↪ Réduire le coin salarial sur les bas et moyens salaires, pour réduire le coût du travail employeur tout en augmentant les salaires nets perçus par les travailleurs.

- ↪ Introduire l'obligation pour les grandes entreprises d'établir un Rapport Social, en plus des rapports financiers et environnementaux. Ce rapport responsabilisera les entreprises pour les conditions de travail dans l'entreprise ainsi qu'auprès de ses fournisseurs et sous-traitants, en Belgique et à l'étranger. Il permet aussi de guider la décision des investisseurs éthiques et des consommateurs conscients ainsi que de servir dans le cadre de la concertation sociale.

6. Soutenir la diversité entrepreneuriale des associations aux coopératives.

Nous souhaitons soutenir l'ensemble de la diversité entrepreneuriale, en ce compris les coopératives et les initiatives en matière d'entrepreneuriat social. Par ailleurs, un potentiel énorme réside dans le développement et une centralisation accrue de certains services propres aux ASBL. Nous souhaitons aussi renforcer le monde associatif en favorisant les échanges entre ASBL. Il faut que celles-ci opèrent selon un véritable réseau, qui soit en outre plus indépendant des pouvoirs publics.

Concrètement, nous proposons de :

- ↪ Soutenir le secteur non-marchand à proportion de toutes les aides dont bénéficient les entreprises du secteur privé, en particulier au niveau des aides à la création de nouvelles activités, mais aussi par l'accès aux réductions ciblées de cotisations sociales.
- ↪ Développer des agences-conseils et des incubateurs spécifiques aux associations à but non lucratif en vue de soutenir leur expansion. Mettre sur pied une cellule spécialisée pour le profit social au sein des organismes de soutien à l'entrepreneuriat (Hub.Brussels, Innoviris, AEI...)
- ↪ Les ASBL méritent le même soutien que les entreprises privées quand elles sont en difficulté. En application de la réforme du code des sociétés, il faut leur assurer l'accès aux Centres pour Entreprises en Difficulté qui pourraient leur fournir différentes assistances (comptable, juridique).
- ↪ Encourager les fédérations d'ASBL et les différentes plateformes existantes de soutien d'ASBL⁸ à développer une activité de guichet d'entreprise, afin de gagner en visibilité, d'établir une « relation-client », de compléter leur offre actuelle de services et de leur ouvrir de nouveaux moyens.
- ↪ Assurer la juste représentation du secteur à profit social dans les organes de concertation sociale et de promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat.
- ↪ Etablir une banque de données de candidats administrateurs d'ASBL.
- ↪ Encourager les fédérations actuelles d'ASBL à soutenir l'associatif là où il émerge lors du prochain renouvellement des conventions de subsides.

⁸ Il existe des initiatives privées comme la CODEF, monasbl.be, Competentia.be, vieassociative.be, agès.be et Step by Steppes mais celles-ci pourraient elles-mêmes être soutenues et le réseau mieux structuré.

- ↪ Revoir l'impôt des personnes morales auquel sont soumises les associations, afin de veiller à ce que celles qui dépensent davantage que leurs revenus (immobiliers ou mobiliers) bénéficient d'un taux réduit, à l'instar de l'impôt des sociétés.
- ↪ Dans le secteur non-marchand, convertir intégralement les réductions de cotisations patronales proposées en une création d'emplois supplémentaires en alimentant le fonds Maribel social pour doper l'emploi.
- ↪ Faciliter l'accès des entreprises à profit social aux fonds structurels et autres financements européens en leur offrant un accompagnement technique au montage de projets.
- ↪ Evaluer l'impact du travail Semi-Agoral (500€ défiscalisés) sur la concurrence, sur les secteurs, les indépendants et PME, le travail au noir et la qualité des services.
- ↪ Lancer un Système d'Échange Local (SEL) pour le monde associatif. Cela forcerait les associations à contracter les services d'autres associations qui, elles-mêmes, auraient plus de recettes (garder l'effet multiplicateur de la monnaie au sein du monde associatif). Cette monnaie alternative aurait une valeur d'échange fixée par ce marché parallèle et pourrait être rachetée par l'État contre des euros pour donner une valeur au travail associatif, en remplacement de certains subsides.
- ↪ Sévir contre certains abus de la forme associative et la politisation à outrance d'une infime minorité des associations. L'argent donné aux associations doit être en fonction des services qu'elle rend à la population et à d'autres associations et non en fonction de leurs bonnes relations avec les pouvoirs publics. Ainsi, nous voulons aussi permettre aux associations de se concentrer sur l'opérationnalisation de leurs missions et réduire l'énergie dépensée dans les relations publiques.
- ↪ Encourager les associations à fusionner ou trouver des synergies dans le cadre de structures coopératives qui couvrent un plus grand territoire.
- ↪ Modifier le code des sociétés en vue d'inscrire clairement un nouveau statut juridique pour les « sociétés coopératives et participatives » (SCOP) selon trois caractéristiques : les travailleurs doivent détenir un pourcentage significatif du capital et des voix en assemblée générale ; le bénéfice doit être affecté en partie à une réserve ; le bénéfice doit être affecté en partie aux travailleurs.
- ↪ Suivre de près l'impact du nouveau Code des Sociétés et Associations et accompagner les associations dans sa mise en œuvre.



Le cdH a obtenu, pour assurer la lisibilité du droit associatif, que les dispositions s'appliquant aux ASBL dans le Code de Droit Economique, le Code des Sociétés et Associations et les AR portant exécution de ces codes soient compilées et coordonnées dans une sorte de loi 1921bis.

7. Soutenir le développement des commerces de proximité

Nous souhaitons développer davantage les commerces de proximité au sein des quartiers de nos villes et de nos villages. En plus de son rôle social majeur, le commerce de proximité est porteur d'emplois, tout en étant un élément central vers une économie basée sur les circuits courts.

Concrètement, nous proposons de :

- ↪ Veiller à favoriser le développement des commerces de proximité au sein de notre territoire, notamment via la mise en place d'un bonus-malus fiscal ou d'un système de tiers-investissement pour inciter les propriétaires de surfaces commerciales à les louer ou à les vendre (cfr. fiche territoire).
- ↪ Garantir pour chaque zone habitée l'accès à des commerces de proximité ;
- ↪ Renforcer la régulation de l'offre commerciale, afin de veiller à sa qualité et sa diversité, notamment via la constitution d'une Régie commerciale ;
- ↪ Réinstaurer des activités primaires (fermes urbaines, maraîchage, ruches) et secondaires (artisanat, circuits courts, recyclage) dans les villes en veillant à privilégier les circuits courts et les spécificités locales.
- ↪ Faire en sorte que l'implantation de nouveaux commerces se fasse au sein du tissu urbain plutôt que dans des zonings excentrés (sauf pour les pondéreux), notamment via la création de zones franches commerciales, de manière à rayonner positivement sur le tissu commercial environnant (cfr. fiche territoire).